



Siège Social : Brayes, 21 chemin le travers
12300 Saint-Santin

Téléphone : 0565640791
Télécopie : 0565640796
e.mail : sarl.gratacap@orange.fr

SARL au capital de 700 000€
R.C. RODEZ B 394 220 370
Dom. Banc. C.R.C.A. DECAZEVILLE 00032134020
N° siret :394220370 00024
N° TVA intra : FR68394220370

Facture N° FC_047805

DATE	CLIENT	PAGE
31/12/2025	010330	Page 1 / 1

GAEC DU TERLY

318, IMPASSE DU TERLY
LE TERLY
46270 FELZINS

REFERENCE	DESIGNATION	Quantité	Prix Brut H.T	Montant H.T	TVA
	Bon de livraison client : BC_104102 : : 03/12/25				
QADIAG0985	COFFRET METAL 25PCS HSS 1-13	1	48,00	48,00	8
ECROUFREIN16	ECROU FREIN DIAM 16	18	0,42	7,56	8
BOUL100KGS16X50	BOULON 100 KGS 16X50	18	1,28	23,04	8
SPA1510	GOUPILLES FENDUES 8 X 75 MM	5	0,30	1,50	8
ECROUFREIN10	ECROU FREIN DIAM 10	10	0,27	2,70	8
BOUL100KGS10X20	BOULON 6 PANS 10X20 100KGS	10	0,27	2,67	8
	Bon de livraison client : BC_104063 : : 09/12/25				
DIXN042.KJAD1C8	KIT JOINT 10X2 ADHESIF	1	11,00	11,00	8
	Bon de livraison client : BC_104290 : : 15/12/25				
BOUL100KGS16X40	BOULON 100KGS 16X40	80	1,08	86,40	8
ECROUFREIN16	ECROU FREIN DIAM 16	80	0,42	33,60	8

payé par virement le 09/12/26

CONDITIONS DE REGLEMENT			
N°	MONTANT	MODE	ECHEANCE
1	259,76	Virement bancaire	31/12/25

Virement bancaire fin de mois

BASES HT	% TVA	MT TVA
8 216,47	20,00%	43,29

TOTAL H.T. 216,47
TOTAL TVA 43,29
TOTAL TTC 259,76
ACOMPTE 0,00

NET A PAYER : 259,76 EUR

Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - IBAN : FR76 1120 6000 2900 0321 3402 005 - AGRIFRPP812

Clauses de réserve de propriété : le vendeur conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement complet du prix, en application de la loi du 12 mai 1980. Tout différend quel qu'il soit et quelles que soient les conditions de ventes, d'exécution des commandes ou les modes de paiement acceptés est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Siège Social de SARL GRATACAP

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.